



Chartre Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée

Rapport annuel d'activité 2016



INTRODUCTION

L'année 2016 fut une année de transition avec d'une part, la finalisation de la révision concertée de la nouvelle Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée à l'échelle du Pays, qui a été validée en milieu d'année, et d'autre part, le lancement de la mise en œuvre collective du programme d'actions de cette dernière composé de plus de cent projets.

Dans ce contexte, la mission d'animation de la Charte Forestière de Territoire a été la priorité du Pays Pyrénées-Méditerranée en 2016 avec l'organisation de la gouvernance et la gestion administrative de la démarche, la révision concertée de la CFT Pyrénées-Méditerranée, la finalisation de l'enquête auprès des entreprises du territoire, l'accompagnement des porteurs de projets publics/privés, la mise en place d'un dispositif d'évaluation continue des actions et de la CFT, la réalisation d'opérations de communication et de sensibilisation, et enfin la veille informative, la participation aux réseaux et aux travaux transversaux internes et externes. A noter toutefois que certaines actions CFT qui seront portées par le Pays Pyrénées-Méditerranée ont fait l'objet de réflexion dans une moindre mesure dès 2016.

La mission d'animation « Charte Forestière de Territoire » a été financée en 2016 sur deux conventions de subvention avec la participation de l'Europe à hauteur de 61 % (mesure 16.7 du FEADER), du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon à hauteur de 22 % et de l'Etat à hauteur de 7 %. Le Pays Pyrénées-Méditerranée a porté un autofinancement de 10%.

Le présent rapport d'activité fait état de l'ensemble des missions menées par le Pays Pyrénées-Méditerranée au cours de l'année 2016 dans le cadre de l'animation territoriale de la démarche « Charte Forestière de Territoire ».

1 - Organisation de la gouvernance et gestion administrative et financière

Afin d'assurer la concertation autour de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire (CFT) Pyrénées-Méditerranée, plusieurs réunions des instances de gouvernance ont été organisées dans le courant de l'année 2016 :

✕ Trois comités techniques les 26/01/2016, 14/04/2016 et 08/12/2016 avec respectivement pour objectif de pré-valider techniquement le diagnostic de la CFT, d'affiner le programme d'actions de la CFT et enfin de faire le bilan de la première année de mise en œuvre.

✕ Trois comités restreints des élus « Forêt » le 02/02/2016, 21/04/2016 et 15/12/2016 ayant pour but de pré-valider politiquement les éléments travailler en amont en comité technique.

✕ Deux comités de pilotage les 11/02/2016 et 19/05/2016 afin d'une part, de valider le diagnostic et les objectifs de la CFT, et d'autre part, de valider le plan d'actions et la nouvelle Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée dans son ensemble (cf. Figure 1).



Figure 1 : Assemblée du comité de pilotage de validation de la CFT Pyrénées-Méditerranée

Ces différentes réunions de gouvernance ont regroupé près de 150 participants représentant diverses structures (élus et techniciens de collectivités, institutions, organismes forestiers, structures touristiques ou d'activités de pleine nature, acteurs environnementalistes, associations citoyennes, entreprises, etc.) garantes d'une élaboration et d'une mise en œuvre partagée de la nouvelle Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée 2016/2021 (cf. compte-rendu et support de présentation des diverses réunions).

En termes de gestion administrative et financière, un rapport a été rédigé en début d'année 2016 pour présenter le bilan annuel d'activité CFT 2015, intégré ensuite dans le rapport global du Pays Pyrénées-Méditerranée et présenté en Assemblée Générale. Un dossier de candidature à l'appel à projets régional 2016 concernant l'animation des Chartes Forestières de Territoire a été élaboré, déposé et retenu permettant ainsi de financer le poste de chargé de mission « Forêt » sur la période 2016/2019 (durée de 3 ans) sur la base d'un plan d'actions dédié à l'animation et la mise en œuvre d'actions de la Charte Forestière de Territoire. Enfin, la demande de solde de la convention 2015/2016 a été réalisée dans le courant de l'été 2016.

2 - Révision de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée

Comme décidé par le comité de pilotage en février 2015, la stratégie forestière du territoire a fait peau neuve avec l'élaboration concertée d'une nouvelle CFT à l'échelle du Pays Pyrénées-Méditerranée, intitulée « Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée ». Cette dernière fait l'objet de trois documents téléchargeables sur le site Internet du Pays : la synthèse stratégique (Tome 0), le rapport complet (Tome 1) et les annexes (Tome 2).

Démarrés en 2015 avec la révision du diagnostic forestier du territoire, des travaux ont ensuite été menés au 1^{er} semestre 2016 en concertation avec les acteurs du territoire pour définir les enjeux et objectifs de la Charte Forestière de Territoire ainsi qu'établir son programme d'actions pluriannuel sur la période 2016/2021. En particulier, un atelier de travail regroupant plus de 40 participants de tout horizon a été organisé le 08/03/2016 (cf. Figure 2) ainsi que plusieurs réunions avec les partenaires financiers pour échanger sur les projets en émergence.



Figure 2 : Assemblée du comité de pilotage de validation de la CFT Pyrénées-Méditerranée

En définitive, la nouvelle Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée a été validée et signée officiellement le 19 mai 2016. Cette dernière s’articule autour de 4 enjeux et de 10 objectifs (cf. Figure 3), déclinés de manière opérationnelle sous forme d’une centaine de projets qui seront menés par plus d’une quarantaine de maîtres d’ouvrage publics et privés.

Enjeux et objectifs stratégiques de la CFT Pyrénées-Méditerranée 2016/2021	
A - La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts	A.1 - Animer, mettre en œuvre et évaluer la CFT et sa gouvernance de façon continue
	A.2 - Accompagner les divers porteurs de projet publics/privés ainsi que l'émergence de projets
	A.3 - Communiquer, sensibiliser, former les différents publics sur les sujets liés à la forêt
B - La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques	B.1 - Augmenter la part de forêt gérée durablement sur le territoire
	B.2 - Préserver la biodiversité forestière par une meilleure connaissance et prise en compte
	B.3 - Gérer les espaces forestiers ou en devenir au regard des risques naturels et climatiques
C - La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval	C.1 - Mobiliser plus de bois et de liège dans nos forêts (amélioration desserte et regroupement propriétaires)
	C.2 - Valoriser les ressources naturelles locales en renforçant la structuration des filières locales
D - La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, conciliant les divers usages et enjeux de la forêt	D.1 - Structurer les acteurs et organiser durablement l'accueil du public en forêt
	D.2 - Favoriser la conciliation des différents usages et enjeux de la forêt

Figure 3 : Enjeux et objectifs opérationnels de la CFT Pyrénées-Méditerranée 2016/2021

3 - Recensement et enquête auprès des entreprises des filières bois et liège

Un travail de recensement et d'enquête auprès des entreprises des filières bois et liège du territoire a été lancé en 2015, dans l'objectif d'une part, de mieux connaître les entreprises locales, leurs projets et leurs besoins pour les accompagner au mieux, et d'autre part, leur faire connaître la démarche Charte Forestière de Territoire ainsi que les projets et les nouveaux dispositifs financiers qui pourraient leur être utiles.

Une fois le recensement des entreprises effectué par la capitalisation et le croisement de différentes bases de données (pour un total d'environ 180 entreprises), un questionnaire d'enquête accompagné d'un courrier explicatif a été diffusé courant 2015 par voie postale à l'ensemble des entreprises recensées. Afin de compléter les premiers retours obtenus, le Pays Pyrénées-Méditerranée en accord avec le comité de suivi du projet a décidé de poursuivre ce travail d'enquête avec des prises de contact par téléphone et des rencontres sur place. Plusieurs entreprises supplémentaires ont donc été enquêtées au cours du 1^{er} semestre 2016, permettant ainsi d'accroître le taux de réponse et d'avoir assez de matière pour analyser les besoins des entreprises bois et liège locales et identifier des pistes d'actions.

Un rapport de synthèse a ensuite été rédigé et discuté en comité de suivi de l'action « Recensement et enquête auprès des entreprises » le 12/10/2016 afin de définir et/ou d'adapter des actions de manière concertée pour répondre aux besoins des entreprises.



Figure 4 : Soirée de restitution de l'enquête auprès des entreprises des filières bois et liège

Enfin, une soirée de restitution dédiée aux entreprises des filières bois et liège du territoire a été organisée le 29/11/2016 (cf. Figure 4). Réunissant 42 participants dont 17 professionnels, cette réunion a permis, d'une part, de restituer les résultats de ce travail et d'échanger sur certaines pistes d'actions (annuaire d'entreprises, mutualisation de compétences administratives, etc.), et d'autre part, de présenter divers dispositifs en faveur des entreprises, avec notamment les interventions de la Région Occitanie, de Pôle emploi, de l'interprofession Arfobois et du Pays Pyrénées-Méditerranée sur le programme européen LEADER axé sur la dynamisation de l'économie locale (avec un dispositif d'aide directe aux entreprises).

4 - Accompagnement des porteurs de projets publics et privés du territoire

Le Pays Pyrénées-Méditerranée accompagne les porteurs de projets selon leurs besoins, de l'émergence du projet jusqu'à sa réalisation en passant par l'aide au montage technique et financier. Ainsi en 2016, plusieurs projets ont été suivis dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire à des stades d'avancement différents et sur des thématiques variées.

En 2016, ce sont 44 actions intégrant le plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire (soit près de 40 % des projets) qui ont été lancées, réalisées et/ou finalisées au cours de la première année de vie de la CFT par 25 porteurs de projets publics et privés (cf. Figure 5). De rayonnements différents, certaines actions sont très localisées alors que d'autres sont menées à l'échelle du Pays. Les bénéficiaires de ces actions sont également très variés (collectivités, propriétaires forestiers, professionnels, citoyens, scolaires, etc.). Ces actions représentent environ 894 000 € de budget investis sur le territoire en faveur de la forêt (comprenant l'autofinancement des maîtres d'ouvrage et les différentes subventions obtenues), dont 437 000 € d'investissement pour l'installation de 2 chaufferies bois dans le Haut-Vallespir.

BILAN 2016	Enjeu A	Enjeu B	Enjeu C	Enjeu D	TOTAL
Nb d'actions de la CFT	26	27	41	18	112
Nb d'actions terminées	5	2	2	0	9
Nb d'actions en cours	13	4	14	4	35
Etat d'avancement	69 %	22 %	39 %	22 %	39 %
Nb de maîtres d'ouvrage	9	8	12	3	25
Enveloppe budgétaire	183 000 €	114 900 €	513 400 €	83 000 €	894 300 €
Part budgétaire	21 %	13 %	57 %	9 %	100 %

Figure 5 : Tableau de suivi quantitatif du plan d'actions de la CFT Pyrénées-Méditerranée

L'ensemble de ces actions sont suivies à minima par des points téléphoniques et/ou mailistiques réguliers avec les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre. En parallèle, le Pays Pyrénées-Méditerranée participe aux réunions et sorties de terrain organisées en lien avec ces projets et accompagne les porteurs de projets selon leurs besoins.

Ainsi en 2016, l'animatrice de la Charte Forestière de Territoire a été mobilisée sur plusieurs comités et groupes de travail, notamment concernant les projets CFT suivants :

- ✕ Animation pour l'amélioration de la desserte en Vallespir (COFOR) - 1 réunion et 1 tournée
- ✕ Mise en place d'une chaufferie bois (Maureillas-Las-Illas) - 2 réunions
- ✕ Etude pour sécuriser l'approvisionnement de 2 entreprises (CRPF) - 4 rdv et 1 tournée
- ✕ Qualification de l'offre sylvotouristique pour structuration et promotion (ADT) - 1 rdv
- ✕ Réhabilitation de l'arboretum de Saint-Guillem (CCHV) - 2 réunions et 1 tournée
- ✕ Valorisation des ressources bovines et sylvopastorales transfrontalières (PPM) - 1 réunion
- ✕ Valorisation des essences et plantes médicinales du Vallespir (Millepertuis) - 1 réunion
- ✕ Guide de sylviculture du chêne-liège (IML) - 1 réunion
- ✕ Animation pour la mise en place d'une AMAP Bois de chauffage (VTV) - 1 rdv

D'autres réunions en petits groupes ont permis de travailler et d'échanger sur divers projets. Ainsi, des rendez-vous ont été organisés avec plusieurs collectivités comme la commune de Coustouges (gestion des parcelles forestières), la Communauté de communes du Haut-Vallespir (filière intercommunale bois énergie) et la Communauté de communes du Vallespir (pépinière d'entreprises), ou encore avec des propriétaires forestiers (échanges sur leurs projets sylvotouristiques) et des entreprises (compensation volontaire carbone). Divers porteurs de projets comme le Centre National de la Propriété Forestière, le Syndicat des Propriétaires Forestiers, l'Institut Méditerranéen du Liège ou l'expert forestier Jérôme LOUVET ont également été rencontrés pour étudier les possibilités de financements via le programme LEADER porté par le Pays Pyrénées-Méditerranée. En complément, le programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire a été présenté à de nombreux interlocuteurs au sein des services du Département et de la Région afin d'identifier les sources de financements possibles pour favoriser la mise en œuvre des projets.

L'animatrice « Charte Forestière de Territoire » a aussi été sollicitée courant 2016 pour relire certains documents comme le guide de subériculture rédigé par l'Institut Méditerranéen du Liège ou encore pour accompagner le montage/suivi de dossiers de subvention pour différents projets tels que l'étude ressource pour la sécurisation de l'approvisionnement en bois de deux entreprises porté par le Centre National de la Propriété Forestière (subventions DIRECCTE et LEADER). Les deux projets de chaufferies bois menés respectivement par la commune de Maureillas-Las-Illas et l'EHPAD de Prats-de-Mollo ont également été accompagnés pour l'obtention de financement européen dans le cadre de l'Approche Territoriale Intégrée FEDER.

Enfin, suite au premier dossier collectif non retenu en 2015 dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Dynamic Bois » lancé par l'ADEME et dont l'objectif est la mobilisation de plus de bois pour approvisionner les chaufferies bois du fonds chaleur, les élus des quatre territoires partenaires (le Pays Pyrénées-Méditerranée, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, le Pays de la Vallée de l'Agly et les trois Communautés de Communes de la Charte Forestière de la Haute Vallée de l'Aude) ainsi que de nombreux acteurs forestiers coordonnés par les Communes Forestières ont décidé de reconduire leur candidature au 1^{er} semestre 2016 après avoir analysé et amélioré le dossier au cours d'une demi-douzaine de réunions. Bien que cette deuxième candidature n'ait pas été retenue au niveau national, ce travail d'animation et d'identification de projets forestiers est actuellement revalorisé via la recherche d'autres financements pour leur mise en œuvre.

5 - Evaluation continue des actions et de la Charte Forestière de Territoire

Suite à l'évaluation en 2014/2015 des deux Chartes Forestières de Territoire historiques, respectivement la CFT de la Suberaie des Aspres et des Albères et la CFT du Vallespir, il est apparu nécessaire d'anticiper l'évaluation de la nouvelle Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée et de ses actions pour rendre l'exercice continu et efficace.

C'est pourquoi de nouveaux outils ont été réfléchis au cours du 2^{ème} semestre 2016 puis discutés et amendés en comité technique et en comité restreint des élus en décembre. Ainsi, un protocole d'évaluation est actuellement mis en place, associé à des tableaux numériques pour faciliter la remontée des résultats de chaque action et le suivi continu des objectifs chiffrés de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée.

Présenté et validé en début d'année 2017 en comité de pilotage, ce dispositif d'évaluation continue fera prochainement l'objet d'une note de cadrage qui sera téléchargeable sur le site Internet du Pays et diffusée aux différents partenaires et porteurs de projets.

6 - Communication et sensibilisation autour de la forêt et de la CFT

Dans le cadre de l'animation de la Charte Forestière de Territoire, le Pays Pyrénées-Méditerranée met en place des actions de communication et de sensibilisation sur différents thèmes et à destination de publics variés en fonction des occasions et des besoins identifiés sur le territoire. L'objectif est multiple : communiquer sur les actions menées dans le cadre de la CFT, sensibiliser sur nos forêts, ses enjeux et ses acteurs, etc.

Une communication régulière sur la CFT et les actions menées dans ce cadre est donc réalisée au travers de la publication d'articles sur le site Internet et la lettre d'information bisannuelle du Pays Pyrénées-Méditerranée, ou encore dans la presse. En parallèle, l'animatrice « Charte Forestière de Territoire » relaie régulièrement les informations importantes par mail aux membres du comité de pilotage. Des interventions ont également été réalisées sur la démarche CFT auprès d'une délégation du Ministère de l'Agriculture tunisien et de la licence professionnelle « Gestion et Aménagement Des Espaces et des Ressources » de l'UPVD.

Lors du 2^{ème} semestre 2016, une matinée dédiée aux élus du territoire a été co-organisée avec les Communes Forestières le 22/11/2016 à Saint-André pour échanger sur les outils de mobilisation du foncier forestier et agricole au travers d'exemples concrets portés par des collectivités (cf. Figure 6). Cette rencontre a réuni une trentaine de participants qui ont notamment acté collectivement de solliciter la Préfecture des Pyrénées-Orientales dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire afin de mettre en œuvre la procédure des biens vacants et sans maîtres et d'agir concrètement sur la problématique foncière.



Figure 6 : Matinée sur le foncier dédiée aux élus à gauche et Rencontres « Forêt Méditerranéenne » à droite.

Plus largement, le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée a accueilli en juin les rencontres « Forêt Méditerranéenne » regroupant plus de 60 participants pour présenter comment notre démarche forestière et les projets des divers partenaires concilient les enjeux de production, de protection et de récréation en forêt (cf. Figure 6) . Ces rencontres ont fait l'objet de publications dans la revue du même nom en septembre 2016 incluant un article rédigé par le Pays (cf. résumé ci-après). Le Pays Pyrénées-Méditerranée a ensuite été invité lors du colloque Foresterranée en novembre 2016 à intervenir pour présenter notre nouvelle Charte Forestière de Territoire, sa méthode d'élaboration concertée et le collectif de structures qui s'impliquent sur le territoire en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle de nos forêts. Ces deux évènements font l'objet de vidéos disponibles sur le site Internet du Pays.

Résumé de l'article publié dans la revue « Forêt Méditerranéenne »

<http://www.foret-mediterraneenne.org/fr/publications/revue-foret-mediterraneenne>

Valoriser les espaces forestiers méditerranéens tout en conciliant nature, production et récréation : un enjeu majeur des Chartes Forestières de Territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée.

Le Pays Pyrénées-Méditerranée, conscient des différents enjeux forestiers présents sur son territoire, a été pionnier en s'engageant au début des années 2000 dans la démarche novatrice de Charte Forestière de Territoire visant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Après dix années d'expérience et fort de l'évaluation des deux stratégies forestières historiques montrant une réelle plus-value des actions menées en faveur de nos forêts, le comité de pilotage constitué de plus de 140 structures a décidé de poursuivre la démarche et d'élaborer une nouvelle Charte Forestière de Territoire à l'échelle du Pays Pyrénées-Méditerranée. Etablie pour cinq ans de manière concertée avec l'ensemble des élus et acteurs locaux, la CFT Pyrénées-Méditerranée 2016/2021 se veut ambitieuse avec près d'une centaine de projets portés par une quarantaine de maîtres d'ouvrage différents. Concilier nature, production et récréation, voilà tout l'enjeu des Chartes Forestières de Territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée ! Au travers de cet exemple, quelques clés de réussite ont pu être identifiées comme l'animation territoriale, la volonté collective et le soutien politique ou encore la concertation et le partage dans le cadre d'une gouvernance locale, pour valoriser ensemble nos espaces forestiers méditerranéens.

Pour finir, et afin d'être plus visible et efficace en termes de communication autour de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée, un plan de communication a été défini au 2^{ème} semestre 2016 au regard des besoins et des moyens disponibles. Discuté et amendé en comité technique et en comité restreint des élus en décembre 2016, ce plan de communication a été présenté et validé en début d'année 2017 en comité de pilotage. La nouveauté de ce dernier est notamment l'existence d'un logo dédié à la Charte Forestière de Territoire (qui est une déclinaison du nouveau logo du Pays Pyrénées-Méditerranée) afin d'estampiller les documents en lien avec la démarche. Une note de cadrage sera rédigée et diffusée par mail dans le courant du 1^{er} semestre 2017 avec un accès en téléchargement sur le site Internet du Pays.



7 - Participation aux réseaux et suivi des travaux transversaux internes et externes

Le réseau régional des Chartes Forestières de Territoire, animé par les Communes Forestières du Languedoc-Roussillon, permet entre autres aux animateurs, au travers de rencontres, d'échanger sur leurs retours d'expérience, de partager les dernières actualités et de faire remonter les besoins des territoires auprès des partenaires institutionnels. Dans ce cadre, le Pays Pyrénées-Méditerranée a participé à une réunion régionale le 30/09/2016. Au-delà de ces réunions, de nombreux échanges téléphoniques ou mailistiques entre les animateurs ont eu lieu à l'échelle régionale mais aussi plus largement à l'échelle nationale.

Afin de suivre les divers travaux des partenaires associés à la Charte Forestière de Territoire (au-delà des seules actions CFT), le Pays Pyrénées-Méditerranée participe autant que possible aux réunions importantes organisées par ces derniers. En 2016, plusieurs événements ont ainsi mobilisé l'animatrice CFT dont particulièrement les Assemblées Générales du Syndicat des Propriétaires Forestiers (20/06/2016) et de l'Institut Méditerranéen du Liège (04/11/2016), le colloque Vivexpo (10/06/2016), l'atelier « forêt » du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (14/06/2016), les séminaires de deux projets de coopération européenne (PYREMPFOR le 04/10/2016 et ECTADAPT le 24/11/2016) et enfin, deux réunions de la commission « forêt » de la Communauté de communes du Vallespir (les 28/06/2016 et 28/11/2016).

Enfin, le Pays Pyrénées-Méditerranée possède une stratégie répondant aux objectifs du développement durable du territoire. Afin d'assurer une mise en œuvre collective et transversale de cette dernière, des réunions d'équipe ont été régulièrement réalisées en 2016. L'animatrice « Charte Forestière de Territoire » a également participé à la vie de la structure via l'Assemblée Générale (17/06/2016), au travail sur l'élaboration de la charte graphique et du nouveau site Internet ou encore les rencontres avec les élus et services du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour valoriser la thématique forestière.

En parallèle, le Pays Pyrénées-Méditerranée pilote l'élaboration et/ou la mise en œuvre de plusieurs outils territoriaux de planification ou de financement tels que le Comité Bassin d'Emploi (CBE), le Plan Climat-Energie Territorial (PCET), le programme LEADER, la convention « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) ou encore le contrat de ruralité dans lesquels s'inscrivent des enjeux et des projets liés à la CFT Pyrénées-Méditerranée. De ce fait, l'animatrice « Charte Forestière de Territoire » suit ces outils en participant à certaines réunions de pilotage et/ou techniques afin de faire remonter les besoins forestiers et de sensibiliser les autres acteurs à la forêt et à ses problématiques.

CONCLUSION

Pour conclure ce rapport annuel d'activité, il est proposé de faire le bilan de l'animation territoriale de la Charte Forestière de Territoire en termes de répartition du temps de travail au regard des différentes missions exposées précédemment ainsi que de faire un point sur les réunions organisées et la participation à ces dernières.

En 2016, l'animation « Charte Forestière de Territoire » représente un temps plein dont les missions se répartissent de manière variable au regard des chantiers engagés (cf. Figure 7). Les pôles les plus importants pour cette année sont donc l'accompagnement des porteurs de projets publics et privés (31 % ETP) et la révision de la CFT Pyrénées-Méditerranée (18 % ETP). Viennent ensuite l'organisation de la gouvernance, les opérations de communication très développées en 2016 ainsi que la participation aux réseaux et travaux transversaux.

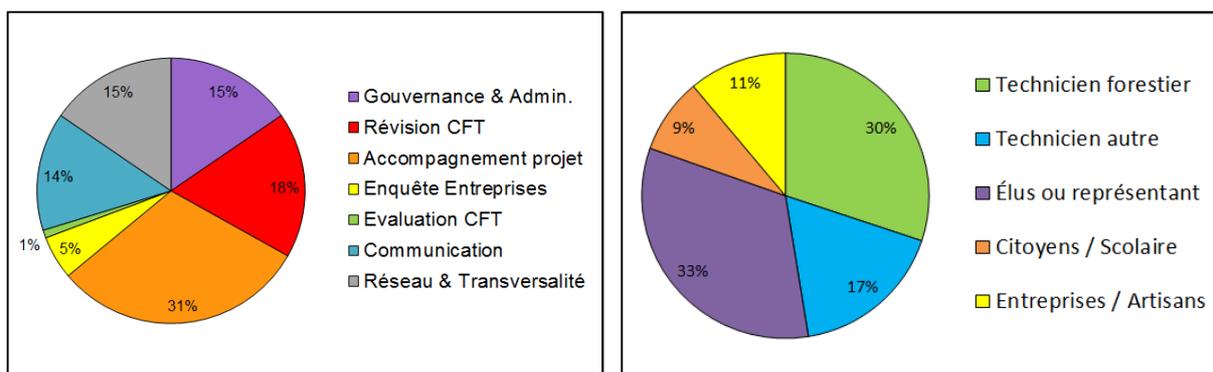


Figure 7 : Répartition du temps de travail de l'animatrice CFT par type de mission à gauche, et répartition des participants aux réunions CFT par type d'acteurs à droite.

En 2016, ce sont 16 réunions et évènements qui ont été organisés sur le territoire dans le cadre de l'animation « Charte Forestière de Territoire ». Plus de 350 participants ont été mobilisés parmi lesquels plusieurs typologies d'acteurs sont représentées avec notamment 33% d'élus et de représentants de collectivités locales (cf. Figure 7).

En termes de perspectives pour 2017, le Pays Pyrénées-Méditerranée poursuivra fortement sa mission d'animation de la CFT Pyrénées-Méditerranée (75 % ETP) et lancera la mise en œuvre de plusieurs actions intégrées dans la Charte Forestière de Territoire (25 % ETP).